



LES CHIFFRES UTILES

TOULOUSE - GIMONT

BAREME DES ASTREINTES AU 1er JANVIER 2013

Suite à l'augmentation du point société au 1er Janvier 2013 (Valeur du point société 6,47 €), le nouveau barème d'indemnisation des astreintes est le suivant :

Nuit de la semaine	11,16€
Samedi ou pont	35,94 €
Dimanche	49,58 €
Jour Férié	74,37 €
Semaine entière	141,32 €

Les primes des jours fériés de Noël et du jour de l'An sont majorées de 30% (soit 96,68 €).

FO un Syndicat qui reste un Syndicat